

2021-12-10 TDG Mancy plainte pénale

# Maltraitance infantile – Dépôt d’une plainte pénale dans le cadre de l’affaire du foyer de Mancy

## Maltraitance infantile Dépôt d’une plainte pénale dans le cadre de l’affaire du foyer de Mancy

La Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil a communiqué vendredi les conclusions de son enquête.



[Lorraine Fasler](#)

Publié: 10.12.2021, 16h33

20 commentaires

20



Le député PLR Jean Romain a indiqué au «Temps» que la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil s’est autosaisie du dossier du foyer de Mancy.

PATRICK GILLIÉRON

La tension monte d’un nouveau cran. À travers les conclusions de son travail d’enquête, la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil genevois révèle vendredi que le Conseil d’État a déposé une plainte pénale dans le cadre de l’affaire du foyer de Mancy «confirmant la gravité des faits». Une annonce qui survient au lendemain de la [suspension](#) par le Département de l’instruction publique de la directrice générale de l’Office médico-pédagogique (OMP), entité dont dépend le foyer de Mancy.

Pour rappel, le 30 septembre dernier, une enquête du journal [«Le Temps»](#) révélait les nombreux manquements de cette structure destinée à l'accueil d'une dizaine de jeunes souffrant de pathologies lourdes, dont l'autisme. Bâtiment inadapté, personnel surmené, enfants maltraités. Ce scandale éclatait alors au grand jour.

Ce vendredi, à travers un communiqué, les députés membres de la Commission de contrôle de gestion demandent une restructuration du service médico-pédagogique qui devra clarifier le rôle du médical et le rôle de l'encadrement pédagogique.

Ils préconisent un transfert des structures prenant en charge des pathologies sévères par des entités subventionnées spécialisées dans ce type de handicap. Ils souhaitent que soit créé un organisme de contrôle indépendant chargé d'effectuer des visites impromptues dans ces structures. Et ils désirent qu'une vision institutionnelle pour la prise en charge des personnes autistes soit mise en place, par exemple avec [Autisme Genève](#).

## Enquête administrative demandée

Dans son communiqué, la commission indique qu'elle s'insurge contre le fait que la conseillère d'État chargée du Département de l'instruction publique n'ait pas été informée des faits, alors qu'elle avait immédiatement réagi aux dénonciations faites par une mère.

Elle demande par conséquent qu'une enquête administrative soit ouverte pour enquêter sur les dysfonctionnements et la non-dénonciation de faits pouvant se révéler pénaux. Elle demande que le rôle de chaque échelon du département dans la gestion de ce dossier soit interrogé et que des mesures soient prises pour clarifier les processus et pour garantir que les alertes soient suivies avec diligence.

La commission «exprime sa solidarité suite aux faits dont elle a eu connaissance et son plein soutien aux parents qui ont vainement alerté les personnes compétentes et qui se sont retrouvés seuls dans le doute et la souffrance. Enfin, elle prend acte avec satisfaction des excuses exprimées par la conseillère d'État en charge du DIP qui avait [déclaré le 19 octobre](#) sur le plateau du 19h30: «On a voulu bien faire, mais on a clairement failli dans cette affaire.»

La commission du Grand Conseil s'est autosaisie du dossier dans l'ombre, apprend-on dans [«Le Temps»](#). «Au cours de leur travail, les députés ont auditionné toutes les personnes concernées, la hiérarchie de l'Office médico-pédagogique (OMP) et du Département de l'instruction publique (DIP) mais aussi des parents et l'association Autisme Genève. «La situation de ce foyer, indigne d'un canton comme Genève, nous a consternés», réagit Jean Romain dans le quotidien.

**«La situation de ce foyer, indigne d'un canton comme Genève, nous a consternés.»**

Le député PLR Jean Romain au journal «Le Temps»

**Lorraine Fasler** est journaliste à la Tribune de Genève depuis 2018. Auparavant, elle a travaillé pour RTS info. Elle est titulaire d'un master de l'Académie des médias et du journalisme de l'Université de Neuchâtel.

[Plus d'infos@LorraineFasler](mailto:Plus_d'infos@LorraineFasler)

Publié: 10.12.2021, 16h33

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

**Dernières nouvelles**

**Un condensé des grands titres qui font ou ont fait l'actualité.**

E-MailS'abonner à la newsletter

En cliquant sur "S'inscrire" vous confirmez être en accord avec nos CGV et avoir pris connaissance de notre déclaration de confidentialité.

## THÈMES

[Grand Conseil](#)

[Maltraitance](#)

[Autisme](#)

[Enseignement](#)

[DIP-Département de l'instruction publique](#)

[Education](#)

[Enfants](#)

20 commentaires

**ARTICLES EN RELATION**



## Département de l'instruction publique Enseignement spécialisé: la directrice s'absente

L'absence pour durée indéterminée de la cheffe de l'Office médico-pédagogique a été annoncée alors que sa gestion était remise en cause.

10.12.2021

[Abonnements](#)

- [Contact](#)

Tous les Médias de Tamedia



•  
•

© 2022 Tamedia. All Rights Reserved

Maltraitance infantile – Dépôt d'une plainte pénale dans le cadre de l'affaire du foyer de  
Mancy | Tribune de Genève